



Communauté métropolitaine
de Montréal

Déployer une solution globale pour hausser la performance de la gestion des matières résiduelles au Québec



Consultation publique sur le Projet de modification du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles 2015-2020

LA VISION

Une solution globale à la gestion des matières résiduelles doit être déployée et implantée au Québec au cours des prochaines années incluant la modernisation des systèmes actuels de consigne et de collecte sélective dans le but d'éviter la récurrence des crises et de hausser la performance de recyclage des matières récupérées.

1- Adopter des mesures de réduction à la source à l'échelle du Québec

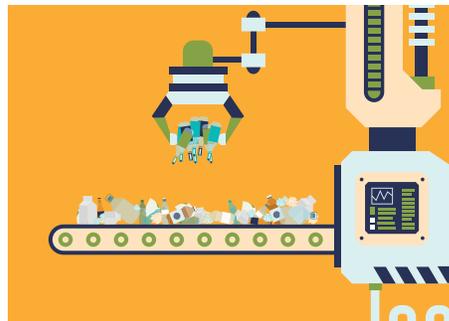
- Adopter un règlement pour réduire l'utilisation de contenants, emballages et imprimés et interdire certains matériaux.
- Implanter des mesures de réduction et de recyclabilité des plastiques.
- Adopter un cadre réglementaire afin de mettre en place l'écoconception des contenants, emballages, imprimés et autres produits de courte vie et à usage unique.
- Intensifier les activités d'information, de sensibilisation et d'éducation

2- Optimiser les systèmes de récupération et de recyclage

- Moderniser les centres de tri.
- Moderniser la consigne afin d'améliorer les performances environnementales de recyclage.



RÉDUCTION À LA SOURCE



MODERNISATION
DES CENTRES DE TRI



MODERNISATION
DE LA CONSIGNE

LES CONSTATS

- La période 2008-2018 démontre la faiblesse du système actuel, notamment en ce qui a trait aux systèmes de récupération hors foyer et multilogements. Ce système, basé sur la collecte sélective et la consigne partielle, ne permet pas d'atteindre l'objectif du taux de recyclage prescrit tant par la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles que par le PMGMR, de 70 %.
- Les enjeux de 2008 sur la récupération dans les immeubles multilogements et hors foyer n'ont pas été résolus.
- Le milliard de bouteilles de plastique non consignées mises en marché annuellement au Québec a un impact négatif sur la performance de la collecte hors foyer, sur les quantités éliminées ou perdues dans la nature.
- Les impacts négatifs sur l'environnement du suremballage, des contenants non recyclables et de la consommation d'articles à usage unique sont de plus en plus préoccupants.
- L'écoconception des contenants et des emballages doit faire partie intégrante des stratégies de mise en marché.
- La fermeture des marchés asiatiques modifie les règles du jeu.
- Une quantité importante des matières sortant des centres de tri ne trouve pas de débouchés auprès des recycleurs locaux. La qualité du tri devra dorénavant répondre aux exigences des marchés locaux. Le tri du papier et du plastique doit constamment être amélioré sachant que certains marchés ne sont plus disponibles.
- Le seul lieu d'enfouissement de la région métropolitaine atteindra sa pleine capacité d'ici 10 ans.

PARTICIPATION CITOYENNE

Une consultation publique dans le Grand Montréal
Du 15 au 27 mai 2019 dans les cinq secteurs de la CMM

La commission de l'environnement de la CMM convie tous les citoyens, organisations, détaillants et autres acteurs du Grand Montréal à alimenter sa réflexion en participant à une consultation publique. Les participants seront appelés à se positionner sur les 6 éléments suivants:

- Réduire les quantités de contenants, emballages et imprimés.
- Hausser les tarifs des entreprises qui mettent en marché des contenants, emballages et imprimés en fonction du degré de recyclabilité des matériaux utilisés.
- Réduire l'utilisation du plastique.
- Moderniser la consigne.
- Contrôler les matières sortant des centres de tri.
- Intensifier les activités d'information, de sensibilisation et d'éducation.

L'apport de la population est essentiel au développement d'une nouvelle vision de la gestion des matières résiduelles dans le Grand Montréal, axée sur l'économie circulaire et la réduction des déchets à la source.

Consultez les documents et les détails de la consultation publique sur le site de la CMM au www.cmm.qc.ca

